

ENSEIGNEMENT DE LA CULTURE GÉNÉRALE

GUIDE POUR LA RÉALISATION DU TRAVAIL PERSONNEL D'APPROFONDISSEMENT (TPA)

En vue de l'obtention
du certificat fédéral de capacité
(CFC)

ou

de l'attestation de formation professionnelle
(AFP)

Prénom :

Nom :

Profession :

TRAVAIL PERSONNEL D'APPROFONDISSEMENT (TPA) EN ECG AU CEJEF

Dans le présent document, toute désignation de personne, de statut ou de fonction s'entend indifféremment au féminin et au masculin.

REGLEMENT

Principe	<p>Art. 1</p> <p>a) Conformément à l'exigence du Plan d'étude cadre (PEC) pour l'enseignement de la culture générale (ECG) dans les écoles professionnelles, l'apprenti doit réaliser un travail personnel d'approfondissement (TPA) lors de sa dernière année de formation.</p> <p>b) Le TPA sera conforme aux exigences énoncées dans le Plan d'étude jurassien (PEJ) de culture générale en vigueur.</p>
Période de réalisation	<p>Art. 2</p> <p>Le TPA sera réalisé durant le 1^{er} semestre de la dernière année de formation.</p>
Définition	<p>Art. 3</p> <p>Le TPA comprend :</p> <ul style="list-style-type: none">• l'élaboration d'un document écrit ;• une présentation orale de ce document.
Evaluation	<p>Art. 4</p> <p>a) Le TPA fait l'objet d'une évaluation d'un dossier écrit et d'une présentation orale.</p> <ul style="list-style-type: none">• Le dossier écrit fera l'objet d'une évaluation qui inclura le contenu et le processus d'élaboration. La note sera arrondie au ½ point.• La note de la présentation orale sera arrondie au ½ point.• La note finale correspond à la moyenne entre la note du dossier écrit et de la présentation orale, arrondie au ½ point.• La note finale compte pour 1/3 de la note finale de culture générale. <p>b) Le TPA est évalué par le maître de culture générale de l'élève et par un expert de culture générale désigné par le responsable ECG de la division concernée.</p>
Grilles d'évaluation	<p>Art. 5</p> <p>a) Une grille d'évaluation du document écrit et une grille d'évaluation de la présentation orale sont élaborées conformément au PEJ pour les écoles concernées par l'art.1 du présent règlement.</p> <p>b) Ces deux grilles doivent permettre d'évaluer le TPA dans les domaines « Société » et « Langue et communication ».</p> <p>c) Elles tiennent compte également du processus d'élaboration du TPA.</p>

Objectifs	<p>Art. 6 Le TPA permet à l'élève :</p> <ul style="list-style-type: none">• d'aborder un sujet de façon personnelle, méthodique et approfondie;• de planifier une tâche à long terme et de tenir les délais fixés par un échéancier tout en développant sa capacité d'autonomie de travail ;• d'élaborer un dossier de façon autonome en exerçant son sens critique et de défendre ses propres opinions ;• de maîtriser la recherche et le traitement d'informations ;• de communiquer par écrit, puis oralement le résultat de son étude.
Choix du thème général	<p>Art. 7 Le collègue des maîtres de culture générale de chaque division choisira chaque année un thème général pour le TPA des élèves de sa division.</p>
Choix du sujet	<p>Art. 8 Dans le cadre du thème général, l'élève choisit librement son sujet.</p>
Aspects du PEJ ECG	<p>Art. 9 Pour les formations CFC, la problématique du sujet doit être développée au minimum sous trois des aspects du PEJ ECG.</p> <p>Pour les formations AFP, la problématique du sujet doit être développée au minimum sous deux des aspects du PEJ ECG.</p> <p>Les aspects du PEJ ECG sont le droit, l'économie, le civisme, la culture, l'écologie, l'identité et socialisation, l'éthique ou la technologie.</p>
Droits du maître	<p>Art. 10 Le maître de culture générale a le droit de regard sur le choix du sujet opéré par ses élèves. Il peut notamment refuser un sujet qui ne correspond pas aux objectifs et conditions fixés aux articles 6, 7 et 8.</p>
Recours	<p>Art. 11 En cas de désaccord quant au choix du sujet entre l'élève et le maître de culture générale, il appartient au responsable ECG de la division de trancher définitivement.</p>
Guide méthodique	<p>Art. 12</p> <p>a) Un guide méthodique est élaboré par les responsables de la culture générale du CEJEF. Il peut être adapté en fonction des spécificités de chaque division, mais il doit respecter les grands principes du présent règlement CEJEF.</p> <p>b) La présentation du TPA respectera les directives contenues dans le guide méthodique remis à chaque élève au début de son travail personnel.</p>
Directives par division	<p>Art.13 Des directives sont élaborées chaque année dans chacune des divisions en fonction des spécificités de la division et du thème général choisi.</p>
Correction	<p>Art. 14 Chaque division organisera la correction du TPA conformément au présent règlement et en fonction de sa spécificité.</p>

Rôle du maître	<p>Art. 15 Le maître ECG de la classe assure le suivi régulier de l'élaboration du TPA de chacun de ses élèves.</p>
Lieu de travail	<p>Art. 16 Le TPA s'élabore au sein de l'école durant les périodes de cours, mais également au domicile de l'élève.</p>
Exception	<p>Art. 17 a) En cas de nécessité pour la recherche documentaire ou la rencontre avec un spécialiste, l'élève est autorisé à sortir de l'école pendant les cours, à condition d'avoir reçu l'accord préalable de son maître de culture générale. b) Un contrôle écrit des sorties sera tenu par le maître de culture générale.</p>
Responsabilité	<p>Art. 18 Les déplacements à l'extérieur de l'école se font sous la propre responsabilité de l'élève.</p>
Planification	<p>Art. 19 Les élèves disposent de 36 à 48 périodes pour élaborer leur travail personnel selon le calendrier décidé par la division concernée.</p>
Echéancier	<p>Art. 20 a) L'échéancier du guide méthodique détermine les délais de réalisation du dossier écrit qui doivent être impérativement respectés par les élèves. b) Les maîtres peuvent fixer des échéances intermédiaires. c) En cas de non respect des échéances intermédiaires, le maître peut enlever 0,5 point à la note du dossier écrit par semaine de retard.</p>
Remise du travail personnel	<p>Art. 21 a) Le travail écrit, réalisé à l'ordinateur, sera remis impérativement à la date fixée, en deux exemplaires, au maître de culture générale. De plus, chaque division du CEJEF peut exiger une version numérique du travail écrit. b) Un exemplaire sera conservé par la division une année. c) Un travail jugé manifestement non recevable par la direction de la division, sur préavis de l'enseignant, sera considéré comme non déposé.</p>
Remise hors du délai	<p>Art. 22 a) Un travail non rendu dans le délai fixé sera considéré comme non déposé. b) Dans ce cas, l'élève ne pourra pas se présenter à la présentation orale et, conformément à l'art. 10 al. 6 de l'ordonnance concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle, il ne pourra se présenter à l'examen final ECG de l'année en cours.</p>
Exception	<p>Art. 23 a) L'article 22 ne s'applique pas si l'élève se trouve dans un cas de force majeure. Dans ce cas, la direction de la division sera immédiatement avertie par l'élève.</p>

- b) Toute maladie ou tout accident doit faire l'objet d'un certificat médical qui sera adressé à la direction de la division concernée dans les trois jours ouvrables qui suivent le délai de remise.
- c) La direction de la division statue sur les cas litigieux et fixera, le cas échéant, d'entente avec le maître de culture générale, un nouveau délai pour la remise du TPA.

Plagiat

Art. 24

- a) En cas de plagiat non conséquent, la grille d'évaluation de la présentation écrite le sanctionne par une pénalité.
- b) En cas de plagiat conséquent, le collège d'experts sanctionnera le travail comme si celui-ci n'était pas déposé. Dans ce cas, les dispositions de l'art. 22 seront appliquées.
- c) Les divisions du CEJEF se réservent le droit de vérifier l'intégrité du travail rendu au moyen d'un logiciel anti-plagiat. De plus, le maître de culture générale peut exiger que l'élève procède à une auto-évaluation du taux de plagiat de son texte et qu'il intègre une quittance émise par le logiciel dans les annexes de son TPA.

Expert

Art. 25

Le maître de culture générale fixe assez tôt les modalités de collaboration avec l'expert et lui transmet à temps les dossiers des élèves pour l'évaluation.

Présentation
orale

Art. 26

- a) La présentation orale du travail personnel a lieu à la date fixée par le maître, durant le 3^e trimestre scolaire. Ce planning doit être impérativement respecté par les élèves.
- b) La présentation orale et les réponses aux questions des experts durent entre 15 et 20 minutes en présence du maître de culture générale et d'un expert. Chaque division en définira précisément la durée.
- c) La présentation orale n'est pas publique.

Absence à la
soutenance orale

Art. 27

- a) L'absence à la soutenance orale, non justifiée par un cas de force majeure ou par la présentation, dans les trois jours ouvrables, d'un certificat médical, sera sanctionnée par la note 1.
- b) Une séance de rattrapage ne sera organisée que sur décision de la direction de la division.

Remise des notes

Art. 28

La note du TPA sera communiquée à l'élève une semaine avant les examens écrits d'ECG. Seule la note sera transmise à cette occasion, sans aucun commentaire de la part de l'enseignant. Elle sera transmise au SFO en même temps que les notes d'examens.

Recours

Art. 29

La direction de la division concernée est compétente pour trancher les litiges portant sur l'élaboration et sur l'évaluation du travail personnel.

Entrée en vigueur

Art. 30

Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} août 2017.

Delémont, le 31 mars 2017

Le Directeur général a.i. du CEJEF
Guy Jubin



GUIDE METHODIQUE POUR LE TRAVAIL PERSONNEL D'APPROFONDISSEMENT (TPA)

I. Consignes générales

Voici quelques consignes importantes pour la réalisation d'un TPA de qualité :

- Choix d'un sujet qui l'intéresse et qui sera aussi susceptible d'intéresser tout lecteur potentiel ;
- Délimitation du sujet qui sera traité ;
- Gestion du temps disponible en respectant les échéances fixées ;
- Rédaction d'un travail véritablement personnel, résultat de lectures, de recherches, d'enquêtes et d'analyses personnelles et non simplement une compilation ou un copier-coller issu de diverses sources d'informations ;
- Respect du règlement et du guide méthodique du TPA.

II. Marche à suivre

Quel que soit le thème de l'année choisi par le collège des maîtres, il s'agira de respecter les étapes suivantes :

- a) Réflexion personnelle sur le sujet choisi et élaboration d'une table des matières provisoire ;
- b) Recherche de la documentation, lectures, contacts, visites, etc. ;
- c) Tri, classement ;
- d) Rédaction provisoire du préambule et de l'introduction ;
- e) Rédaction du développement ;
- f) Rédaction de la conclusion, du bilan et de la bibliographie ;
- g) Mise en page définitive ;
- h) Conception de la page de garde et assemblage du dossier.

III. Recommandations pratiques importantes

- Toute citation, tirée d'un ouvrage ou d'un site internet, doit obligatoirement être mise en évidence, soit par une couleur différente, une taille de police différente ou mise en italique. La référence de la source doit être citée par une note de bas de page.
- Un TPA ne saurait négliger les aspects orthographiques et grammaticaux. C'est une marque de respect envers le lecteur. Avant de rendre le TPA, sa relecture par une personne compétente permettra de corriger d'éventuelles erreurs.
- Le texte gagnera en clarté si les phrases restent courtes et simples. Une ponctuation précise est exigée. Un vocabulaire trop compliqué risque de desservir la qualité du travail. Vous devez être capable de comprendre et d'expliquer tout ce que vous avez écrit.
- Le fait de trouver dans votre entourage une personne compétente dans le domaine choisi pourra se révéler fort utile et cette démarche n'est en aucune manière interdite, mais au contraire encouragée.
- Un journal de bord précisant les différentes étapes de la réalisation sera impérativement et régulièrement tenu par l'élève. Sa présentation au maître de culture générale peut être exigée en tout temps. Il constituera un élément de l'évaluation du travail écrit.

IV. Structure et contenu du TPA

Format : A4

Support : document informatisé composé principalement de caractères de taille 11 ou 12 suivant la police choisie. Vous éviterez les changements trop fréquents de police.

Illustrations : graphiques, photos, dessins seront incorporés au texte avec les explications adéquates. Un dossier photo pourra être ajouté en annexe. Il s'agira de veiller à ce que la qualité des images soit suffisante, même en photocopies et de renoncer aux images qui ne serviraient qu'à « faire joli ».

Nombre de pages :

CFC : un minimum de 10 pages dactylographiées (20'000 signes, espaces non compris), sans compter les illustrations, les reproductions, les graphiques, est exigé.

AFP : un minimum de 8 pages dactylographiées (16'000 signes, espaces non compris).

Dossier : il sera assemblé, mais sans mettre les feuilles dans des fourres individuelles plastifiées.

Remarques : un travail de fin d'études demande un grand investissement. Il faut réfléchir à un sujet précis et adéquat, trouver une question de départ, effectuer des recherches, rédiger, relire...

De plus, ce type de travail impose des points précis, qu'il ne faut, en aucun cas, négliger. Ayez en tête que les examinateurs sont toujours très attentifs à ces passages et qu'il vaut la peine d'y investir de son temps pour les soigner.

Voici un **exemple** de page de titre et de table des matières, ainsi qu'une description de ce que nous attendons de vous pour ces passages clés.

DIVISION ... DU CEJEF

Indiquez le nom de la division dans laquelle vous étudiez : artisanale, technique ou santé, social, arts.

Roger Federer



Travail personnel d'approfondissement

Question de recherche

Prénom et nom

Profession

Date de remise : jour / mois / année

TABLE DES MATIERES

1. Préambule.....	2
1.1 Présentation personnelle.....	2
1.2 Motivations.....	2
1.3 Méthodologie.....	2
2. Introduction	3
2.1 Cadre général.....	3
2.2 Question de recherche.....	3
3. Présentation théorique du sujet.....	4
3.1 La jeunesse de Roger Federer.....	4
3.2 La formation sportive de Roger Federer	4
3.3 L'arrivée de Roger Federer sur le circuit ATP.....	5
4. Aspects en lien avec l'ECG	6
4.1 Aspect d'identité & socialisation : Roger Federer, un exemple ?	6
4.2 Aspect économique : que gagne un tennisman ?	7
4.3 Aspect éthique : Roger Federer et la publicité	8
5. Conclusion.....	9
6. Bilan personnel.....	10
7. Sources.....	11
8. Annexes.....	12
8.1 Dossier photographique.....	12
8.2 Entretien.....	12
8.3 Journal de bord.....	12
8.4 Quittance de l'authenticité de votre TPA.....	13

1. Préambule

1.1 Présentation personnelle

Dans ce premier chapitre, il s'agira pour vous de vous présenter brièvement. Vous pourrez rédiger ce que bon vous semble au sujet de votre propre personne, qu'il s'agisse de votre formation, de votre situation familiale, de vos passions...

1.2 Motivations

*Le préambule permet tout d'abord d'indiquer aux lecteurs le **thème général** qui a été proposé aux apprentis pour leur TPA. Il consiste également à exposer ses **motivations** quant au choix du sujet. Il s'agit donc d'un **point personnel**. Chaque personne rédigerait un préambule différent sur un même sujet, car elle n'aurait pas les mêmes motivations. Faites preuve ici d'inventivité et d'originalité !*

De plus, le préambule vous permet de mentionner ce que vous connaissez sur le sujet, avant de commencer à travailler sur votre TPA. Ces connaissances peuvent être très approfondies ou très légères, c'est égal ! Il suffit de les préciser ici.

Enfin, le préambule vous permet d'exposer l'objectif de votre travail. Au-delà de l'obligation de réaliser un Travail personnel d'approfondissement (TPA), vous devez trouver un objectif, quelque chose que vous tirerez de celui-ci. Cela peut être de l'expérience dans la rédaction, la découverte de l'utilisation des ordinateurs et de certains logiciels, des connaissances sur le sujet traité... A vous de voir !

1.3 Méthodologie

*La méthodologie sera simplement une **présentation de la construction de votre dossier**. Comment allez-vous vous y prendre ? Expliquez au lecteur dans quels domaines (écologie, développement durable, santé, social, politique...) vous irez chercher vos sources et pourquoi vous allez vous orienter dans ces domaines. N'hésitez pas ici à justifier le choix de vos 3 aspects en lien avec le cours de Culture générale.*

Parlez également des entretiens que vous allez réaliser. Qui allez-vous rencontrer et pourquoi ces personnes ? Mentionnez aussi les sondages que vous allez entreprendre. Pourquoi un sondage et qui va être sondé ?

CFC + AFP : Volume du préambule : minimum 1/2 page ou 1000 signes

2. Introduction

Une bonne introduction nécessite beaucoup de réflexion et prend du temps à être rédigée. Voici des pistes pour vous aider.

Une introduction peut être divisée en deux parties distinctes, que voici :

2.1 Le cadre général

Contrairement au préambule, le cadre général doit être **impersonnel**. C'est-à-dire que chacun pourrait, théoriquement, rédiger le même cadre général sur un sujet donné.

Il s'agit de « faire entrer » le lecteur dans votre sujet. Pour cela, il est important de mettre ce dernier dans un **contexte**, de préciser les **enjeux** autour du sujet choisi.

Exemple : Roger Federer est le meilleur tennisman de l'histoire du tennis suisse. Il a gagné près de 80 titres, dont 23 tournois majeurs et 21 Masters 1000.

→ Vous n'entrez pas dans les détails, car vous les développerez dans la partie centrale du TPA. Par contre, vous indiquez au lecteur que vous allez aborder la carrière de Roger Federer.

En lisant l'introduction, le lecteur n'aura donc aucun détail, mais il saura de quoi parle le TPA. Cela lui permettra de savoir si celui-ci l'intéresse ou pas.

2.2 La question de recherche

Il est important de bien comprendre qu'**un travail de fin d'études n'est pas un exposé !** Vous ne vous bornerez pas à exposer des éléments sur un sujet, mais vous réaliserez une **recherche** individuelle sur celui-ci. Votre TPA ne peut pas ressembler à un autre, car votre recherche est personnelle.

Pour être certain de ne pas réaliser uniquement un exposé, vous devez poser une question de recherche (question de départ) qui guidera votre travail, de l'introduction à la conclusion.

Exemple : Comment Roger Federer est-il devenu le meilleur joueur de tennis de l'histoire ?

Votre question de recherche aura donc un impact très important sur votre TPA, car elle va conditionner les différents chapitres que vous allez y introduire, dans le but d'amener une argumentation pour y répondre.

CFC + AFP : Volume de l'introduction : minimum 1/2 page ou 1000 signes

3. Présentation théorique du sujet

Dans ce chapitre, il s'agira de rédiger les connaissances théoriques en rapport avec le sujet choisi. Vous pourrez vous aider de la littérature existante, d'internet et de différentes autres sources que vous jugerez utiles afin de rédiger une description de la situation.

Ces bases théoriques créeront les fondations de votre travail. Cela ne servira à rien d'en mettre trop et il vous suffira parfois de résumer l'ensemble de la littérature à disposition. Attention, par contre, à ne pas oublier de citer scrupuleusement vos sources. Nous y reviendrons !

Exemple : il s'agit ici de développer des notions sur la jeunesse de Roger Federer, sa formation de tennisman, son entrée dans le circuit ATP...

*CFC : Volume de la présentation théorique : minimum 2 pages ou 4000 signes
AFP : Volume de la présentation théorique : minimum 1 ½ pages ou 3000 signes*

4. Aspects en lien avec l'ECG

Ce chapitre est le chapitre le plus important de tout le travail ! C'est une partie véritablement personnelle qui va vous permettre de répondre à votre question de recherche.

Suite à la base théorique développée dans le chapitre précédent, vous allez maintenant analyser votre problématique donnée par votre question. Pour ce faire, vous allez aborder ce chapitre sous l'angle des 3 aspects les plus adéquats du plan d'étude de Culture générale pour répondre au mieux à votre question de recherche.

Exemple

4.1 Aspect d'identité et de socialisation : Roger Federer a marqué l'histoire par le nombre de titres qu'il a gagné, mais également par son comportement, considéré, par beaucoup, comme exemplaire. Cet aspect peut être développé d'un point de vue identitaire. Il est, par exemple, possible d'effectuer ici un entretien avec un jeune joueur de tennis qui estime que Roger Federer est un exemple à suivre.

4.2 Aspect économique : Roger Federer gagne très bien sa vie. Il serait ici intéressant de fournir quelques chiffres, mais aussi de voir comment d'autres tennismen, moins connus, s'organisent pour vivre de leur sport.

4.3 Aspect éthique : Roger Federer apparaît dans de nombreuses publicités, à tel point que certains commencent à s'en plaindre. A-t-il vraiment besoin de tourner toutes ces publicités ? Un sondage pourrait venir ici étoffer cet aspect.

*CFC : Volume du chapitre avec 3 aspects : minimum 3 pages ou 6000 signes
AFP : Volume du chapitre avec 2 aspects : minimum 1 ½ pages ou 3000 signes*

5. Conclusion

La conclusion est un point très important et est souvent négligée.

*Pour faire une bonne conclusion, vous devez rédiger un **panorama des grands points abordés dans votre TPA**. Il s'agit, grosso modo, d'un résumé qui présenterait, dans les très grandes lignes, ce qui se trouve dans votre TPA. Ainsi, le lecteur peut commencer par lire la conclusion et décider s'il souhaite plus de détails. Si c'est le cas, il se plongera alors dans la lecture du TPA.*

Exemple : Roger Federer est en train d'accomplir une carrière de tennisman hors-norme...

→ Pas de détail, mais des conclusions (le résumé). Pour les détails, il faut lire le TPA.

*De plus, la conclusion doit aussi amener la **réponse à votre question de départ**. Les différents chapitres abordés dans votre TPA vous permettent maintenant de donner une réponse à votre question de recherche, ainsi que de confirmer ou infirmer vos connaissances de base et hypothèses sur le sujet. Il s'agit alors de **donner votre vision, votre avis**...*

Exemple : au vu de ce qui est présenté dans la recherche, j'en conclus que Roger Federer, sans être le meilleur joueur de tous les temps, fait partie des plus grands champions que l'histoire a connus...

→ Vous venez de donner votre avis et de répondre à votre question de départ...

CFC + AFP : Volume de la conclusion : minimum ½ page ou 1000 signes

6. Bilan personnel

Un bon bilan personnel est une auto-évaluation de son TPA et de la gestion de son travail.

Que trouvez-vous de positif dans votre recherche ? Quel passage vous semble particulièrement réussi ? Pourquoi ?

Que trouvez-vous de négatif dans votre recherche ? Quel passage vous semble moins bon ? Pourquoi ?

Avez-vous géré votre temps correctement ? Avez-vous utilisé assez de sources ? Avez-vous contacté les bonnes personnes pour vos entretiens ? Quelles difficultés avez-vous rencontrées ? Que feriez-vous différemment avec un peu plus d'expérience ?

Ces points vous seront demandés lors de la présentation orale, cela vaut la peine de bien y réfléchir...

N'oubliez pas de remercier les personnes qui vous ont aidé à réaliser ce TPA (famille pour la relecture, personnes rencontrées pour les entretiens...).

CFC + AFP : Volume de la conclusion : minimum ½ page ou 1000 signes

7. Sources

Chaque idée tirée d'un ouvrage, d'un article ou d'un site internet doit impérativement être référencée.

Les logiciels de traitement de texte permettent de référencer très facilement les sources. Voici le mode d'emploi :

Je dois référencer le paragraphe suivant, inspiré par le site Wikipédia.

Roger Federer est un joueur de tennis suisse né le 8 août 1981 à Bâle. Joueur professionnel depuis 1998, il détient le record de 302 semaines passées à la première place du classement mondial de tennis ATP World Tour, ainsi que le record de 17 victoires de tournois du Grand Chelem de tennis.

Premièrement, il faut impérativement utiliser des guillemets pour reprendre un texte écrit par un autre auteur.

Exemple :

« Roger Federer est un joueur de tennis suisse né le 8 août 1981 à Bâle. Joueur professionnel depuis 1998, il détient le record de 302 semaines passées à la première place du classement mondial de tennis ATP World Tour, ainsi que le record de 17 victoires de tournois du Grand Chelem de tennis. »

Deuxièmement, il faut référencer le passage inspiré par un autre auteur. Cette référence se fera sous la forme de « notes de bas de page ».

Mode d'emploi :

1. Placer le curseur à la fin du paragraphe à référencer (derrière les guillemets).
2. Sélectionner ensuite l'onglet « Références » dans le menu du traitement de texte.
3. Sélectionner ensuite « Insérer une note de bas de page ».
4. Un numéro vient se placer où se trouve le curseur et au bas de la page.
5. Inscrivez la référence dans l'espace qui se trouve après le numéro au bas de la page.

Résultat final :

« Roger Federer est un joueur de tennis suisse né le 8 août 1981 à Bâle. Joueur professionnel depuis 1998, il détient le record de 302 semaines passées à la première place du classement mondial de tennis ATP World Tour, ainsi que le record de 17 victoires de tournois du Grand Chelem de tennis. »¹

¹ http://fr.wikipedia.org/wiki/Roger_Federer

Voici comment dresser la liste générale des différentes sources que vous avez utilisées.

Ouvrages

- AUDOUARD Xavier, *La grande histoire du motocross*, éd. Larivière, 2002.
- MAGNIEN François, *Le sanglier : aménagements, gestion, chasse*, éd. Gerfaut, 1994.
- MORO BUROZON Alessandra, *Les céréales : avoine, blé, boulgour, épeautre, quinoa, seigle*, éd. Jouvence, 2009.

Articles

- JACQUAT Marcel, *Bonfol : une bombe bientôt désamorcée...* , in : « *Jura pluriel : culture, tourisme, information* », N° 57, pp. 34-37.
- PRAZ François, *Stations valaisannes : le match des milliardaires : les projets immobiliers vont bon train*, in : « *PME Magazine* », N°1 Janvier 2010, pp. 38-41.

Sites web

www.wikipedia.fr,

https://fr.wikipedia.org/wiki/Roger_Federer

Date de visite : 9 avril 2016

www.admin.ch,

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil.html>

Date de visite : 9 mai 2016

Remarque

Un TPA doit comporter plusieurs types de sources. Il est toutefois important que votre travail se base sur plusieurs ouvrages. Voici deux références qui vous permettront de trouver des ouvrages en lien avec votre sujet.

Catalogue des bibliothèques neuchâteloises, bernoises et jurassiennes² :

<http://opac.rero.ch/gateway?skin=rbnj>

Catalogue de la bibliothèque de la DIVART :

http://www.divart.ch/v2/images/divart/biblio/catalogue_130515.pdf

Catalogue des bibliothèques romandes (prêts parfois payants) :

<http://opac.rero.ch/gateway>

² La bibliothèque et médiathèque de la division Santé-Social-Arts est référencée dans ce catalogue.

8. Sondage / entretien

Le principe est simple : après avoir réalisé votre sondage ou votre entretien, vous placez les questions en annexe et les réponses et vos commentaires sur ces dernières dans les différents chapitres de votre TPA. Cela vous permet d'amener une touche personnelle à des chapitres très souvent tirés de sources standardisées, telles que Wikipédia ou autres...

Vous annexerez également votre journal de bord, ainsi que, sur demande de votre enseignant, une quittance de l'authenticité de votre travail.

V. Grille d'évaluation

Evaluation du document écrit :

- Présentation générale (mise en page, illustrations, typographie, etc.)
- Préambule : présentation perso., motivation, méthodologie, justification des aspects
- Introduction : cadre général, question de recherche
- Présentation théorique du sujet
- Traitement de l'aspect 1
- Traitement de l'aspect 2
- Traitement de l'aspect 3
- Qualité de l'analyse, cohérence de la réflexion
- Compétences langagières (vocabulaire et syntaxe)
- Compétences langagières (grammaire et orthographe)
- Respect des consignes
- Conclusion (réponse à la question de recherche)
- Ampleur du travail et apports personnels
- Bilan personnel
- Journal de bord

Evaluation du document oral :

- Capacité à mettre les points essentiels en relief
- Expression aisée, langage adapté, élocution
- Capacité à comprendre les questions posées
- Pertinence des réponses et qualité de l'argumentation
- Capacité à développer les réponses

Porrentruy & Delémont, le 9 mai 2017

Cédric Erard

Tristan Muller

Responsables ECG du CEJEF

VI. Annexe

Voici une liste des différents aspects à votre disposition pour la réalisation de votre TPA, ainsi que divers domaines qui en découlent.³

Aspect « Culture »

Architecture	Cultures populaires	Littérature
Arts visuels	Cultures quotidiennes	Musique
Création artistique	Expositions	Perception
Culture de masse	Films	Sous-cultures
Culture propre	Histoire de l'art	Théâtre
Cultures étrangères	Langage	symbolique

Aspect « Droit »

Accords internationaux	Droit interne	Procédures
Assistance juridique	Droits de l'être humain	Protection sociale
Cas juridiques	Droits et obligations	Responsabilité
Constitution	État de droit	Rôle du droit
Contrats	Normes légales	Droit international
Ordre juridique		

Aspect « Écologie »

Atmosphère	Développement durable	Politique environnementale
Biotechnologie	Écobilans	Polluants / Pollution
Climat	Écosystèmes	Recyclage
Combustibles fossiles	Effet de serre	Ressources
Compatibilité avec l'environnement	Émissions / Nuisances	Sol
Cycles	Énergies renouvelables	

³ Cette liste est tirée du PEC CG

Aspect « Économie »

Argent	Conjoncture	Production
Besoins	Circuit économique	Principes économiques
Biens	Consommation	Ressources
Commerce	Croissance	Secteurs économiques
Commerce extérieur	Mécanismes du marché	Valeur ajoutée
Concurrence	Mondialisation	

Aspect « Éthique »

Assistance et justice	Décision morale	Mœurs et morale
Attitude respectueuse	Dignité humaine	Relativisme
Changements de valeurs	Droits de l'être humain	Responsabilité
Conflits de valeurs	Égalité et différence	Solidarité
Courage civil	Éthiques contextuelles	Tolérance
Culpabilité et échec	Liberté	

Aspect « Identité et socialisation »

Cadre familial et social	Imprégnation culturelle	Projets de vie
Comportements à risques	Individualisme	Résistance au changement
Conflits sociaux	Intégration	Rôle familial et social
Développement personnel	Marginalité	Ségrégation
Diversité culturelle	Ouverture au monde	Styles de vie
Épanouissement personnel	Phénomènes migratoires	Types corporels

Aspect « Politique »

Choix politiques	Migration	Rapports ville-campagne
Fédéralisme	Monde associatif	Rôle des médias
Groupes de pressions	Participation politique	Stratégie politique
Institutions internationales	Partis politiques	Types de démocraties
Institutions suisses	Politique fédérale	Types de pouvoirs
Intégration européenne	Processus décisionnel	

Aspect « Technologie »

Automatisation

Désindustrialisation

Énergie

Formes d'énergie

Industrialisation

Nanotechnologie

Ingénierie génétique

Inventions

Manipulations génétiques

Matières premières

Mécanisation

Numérisation

Rationalisation

Sciences naturelles

Technologies de
l'information et de la
communication

Informatique

2017-18
GUIDE METHODIQUE DE LA DIVTEC
POUR LE TRAVAIL PERSONNEL D'APPROFONDISSEMENT
(TPA)

I. Thème : « Il faudrait vraiment qu'on... ! »

A vous de compléter la phrase par un sujet de votre choix.

II. Choix du sujet :

- Il s'agira de proposer un changement qui vous interpelle, vous touche personnellement.
- Ce changement peut avoir lieu dans votre milieu privé, professionnel ou plus général au niveau sociétal.

III. Aspects du PEJ : (art. 9 du règlement)

Trois aspects à traiter.

Droit, Economie, Civisme, Ecologie, Technologie, Culture, Identité & socialisation, Ethique.

Mais choix d'un aspect minimum parmi : Culture, Identité & socialisation, Ethique.

IV. Enquête :

Choix d'un spécialiste au minimum.

Il est évident que le ou les spécialiste(s) doit/doivent pouvoir vous apporter quelque chose en ayant une bonne connaissance de votre sujet.

Deux « rencontres » minimum seront demandées durant le semestre. Dans les annexes, il faudra déposer les comptes-rendus de ces rencontres. Une photo en présence du spécialiste devra figurer dans le TPA.

V. Echancier : (art. 20 du règlement)

L'enseignant vous imposera quelques dates à impérativement respecter (annexe 5).

VI. Journal de bord :

Un journal de bord sera à développer en début de semestre et devra être complété chaque semaine. Ce journal devra être accessible en tout temps sur la plateforme d'échange choisie par l'enseignant.

VII. Plateforme d'échange :

Dans le but de pouvoir aider et suivre l'élève, l'enseignant créera un espace à votre disposition sur une plateforme d'échange. Tous les documents nécessaires à l'élaboration du TPA devront y être déposés.

VIII. Présentation orale : (art. 26 du règlement)

Chaque candidat aura 20' à disposition.

- 10' pour présenter son travail du préambule au bilan personnel. (max. 1 p. A4 recto, manuscrite à disposition)
- 10' pour répondre aux questions des 2 experts présents. (TPA + matériel de référence)